



La CCPA propose sur son territoire un accompagnement technique et des aides financières locales aux particuliers porteurs d'un projet de rénovation énergétique.

Quels travaux sont à réaliser en priorité ? Quel est le budget ? Puis-je obtenir des aides financières ? Où trouver des artisans ? ...

Un conseiller dédié au territoire de la CCPA propose des conseils gratuits et un accompagnement personnalisé d'aide à la rénovation énergétique performante à tous les particuliers, qu'ils résident en maison individuelle ou en copropriété.

A travers cette plateforme, la CCPA souhaite massifier la demande en matière de rénovation énergétique et ainsi soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment.

De par les conseils apportés, les maitres d'ouvrages viennent aux contacts **des artisans référencés** avec des projets définis et un véritable appui dans le montage de leurs dossiers d'aides financières.

Ainsi, les artisans **bénéficient gratuitement** de prospectus qualitatifs. Ils sont également tenus informés des différentes évolutions en cours, au niveau de la demande, des aides financières, de la réglementation, ...

Des aides financières spécifiques aux travaux de rénovation énergétique sont également proposées par la Communauté de communes, selon les conditions de ressources.

Pour obtenir de plus amples informations, vous êtes cordialement invités à la réunion d'information qui se tiendra le Mardi 4 décembre 2018 à 17h30 au siège de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain - 143 Rue du Château – 01150 Chazey-sur-Ain.

Vous pouvez également contacter l'ALEC 01 au 04 74 45 16 46